

Le général Kray a quitté le commandement de l'armée d'Italie, pour prendre celui de l'armée du Tyrol, que quitte le général Bellegarde.

On parle d'une nouvelle levée de vingt-cinq mille hommes en Hongrie.

On a reçu ici, le 6, la nouvelle que les Anglais avoient fait une descente dans la Calabre; mais on ne sait pas s'ils auront pu s'y maintenir.

ANGLÈTERRE.

Londres, le 15 Floreal.

Le conseil secret a pris des mesures qui paroissent inspirées par la crainte; car outre les nombreuses arrestations de gens suspects, & la grande quantité de troupes qu'on a mises sous les armes en Irlande, on va établir un camp près de Windsor, pour garder le palais de la famille royale.

Parmi les personnes les plus marquantes arrêtées, on cite le major Sempé, qui a été conduit ici de Portsmouth, où il a été trouvé déguisé en officier allemand.

Le parlement d'Irlande vient de voter deux nouvelles taxes; la première d'une guinée sur chaque membre de club, & la seconde d'une demi-guinée sur chaque joueur de cartes.

Il y a dans la Tamise plus de 100 bâtimens de transports prêts à mettre à la voile, & dont un certain nombre est disposé pour de la cavalerie. Leur destination est encore un mystère.

Ce n'est plus en Angleterre que la milice d'Irlande doit servir; elle est destinée à fournir des garnisons dans les isles de Jersey & de Guernesey.

Si l'on en croit le *Times*, journal ministériel, le rachat du *land-tax* a rendu le papier d'une rareté à étonner les plus vieux courtiers; & d'après une déclaration des commissaires préposés aux taxes, il leur avoit été remis, dans la semaine précédente, au-delà de 322,000 liv. sterl. [7,728,000 fr.] pour rachat du *land-tax*.

M. Mungo Park a trouvé les nègres de l'intérieur de l'Afrique moins ignorans qu'on ne l'imagine en Europe. Beaucoup d'entr'eux s'appliquent à l'étude de l'arabe et possèdent les livres de Moïse & les psaumes de David, écrits dans cette langue. Il a eu la douleur & la surprise de rencontrer sur un navire négrier un noir qui étoit vénéral dans son pays pour sa grande science, et chez lequel il avoit reçu l'hospitalité en traversant l'Afrique.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Frauenfeld, le 16 Floreal.

Le feu de l'insurrection a éclaté de nouveau dans la majeure partie des cantons méridionaux. Les Appenzellois qui avoient été jusqu'ici tranquilles, se sont révoltés soudainement, et ont manqué de surprendre les Français qui se trouvoient en garnison dans cette partie. L'ancien canton de Glaris et celui d'Underwald ont suivi ce funeste exemple. Un grand nombre des insurgens du canton de Schwitz se sont réunis à ceux du canton d'Uri, et semblent vouloir braver la force des armes républicaines. Mais les Français, réunis aux Zurichois, marchent contre eux, et ils ne peuvent échapper à la vengeance publique. Toutes les dispositions sont faites pour les cerner et les réduire. Cependant, les communications avec l'armée d'Italie ont été interrompues depuis ces événemens.

Lettre du chef de division Lorge, au chef de bataillon Mesmer d'Aidstetten, du 13 Floreal.

L'ennemi, citoyen commandant, ayant hier attaqué les Grisons avec des forces supérieures, a été complètement

battu. Le brave général Chabran leur a fait 15 cents prisonniers.

Je dois vous dire que les compagnies helvétiques stationnées à la hauteur de Werdenberg, ont montré le plus grand zèle dans les diversions savantes qu'a faites le général Suchet, commandant ma brigade de droite, & qu'ils ont tenus en échec & maltraité un corps nombreux d'infanterie & de cavalerie autrichienne. Vos braves Suisses l'ont disputé de courage aux grenadiers de la 37^e demi-brigade, & ont voulu passer le Rhin avec eux. Je vous prie de leur en témoigner toute ma satisfaction.

Signé, LORGE.

Lausanne, le 20 Floreal.

Nous avons reçu ce matin la nouvelle certaine que les rebelles du Valais, après une perte assez considérable, ont évacué avec précipitation toutes les positions qu'ils avoient occupées en avant de Sion, & que déjà les troupes combinées françaises & helvétiques, étoient entrées dans cette ville. On assure même que les grenadiers français ont poussé jusqu'à Sierre. Ce matin, notre préfet national est parti pour le Valais.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 25 Floreal.

Lorsque l'on considère l'ensemble & les détails de l'assassinat commis le 9 Floreal sur les plénipotentiaires français à Rastadt, il n'est personne qui puisse se refuser à la conviction que ce coup a été préparé & ordonné par la maison d'Autriche.

Ce crime néanmoins est si atroce, il viole des droits tellement sacrés, qu'on lutte jusqu'au dernier moment contre l'évidence. Mais on prête à l'Autriche une pudeur dont elle n'est aucunement jalouse, & son désaveu l'accuse plus que l'aveu le plus formel. Voici la lettre écrite par le prince Charles, au général Massena, le 2 mai (13 Floreal), postérieure de quatre jours à l'assassinat, & de trois jours à un office adressé le 10 par les ministres de diverses puissances qui étoient encore à Rastadt, au prince Charles, dont le quartier-général, à Stockach, n'est cependant éloigné que de 20 lieues. En voici le texte :

Au quartier-général à Stockach, le 2 mai 1799.

« Général, les rapports que je reçois aujourd'hui m'apprennent un événement qui s'est passé dans la ligne de mes avant-postes. Le commandant me rend compte que les ministres français Bonnier & Roberjot ayant traversé pendant la nuit, la chaîne de ses postes, y ont été attaqués par les *hussards*, & ont malheureusement péri. Les circonstances de cet événement ne me sont pas encore connues. En attendant, j'ai fait dans le premier moment arrêter le commandant de ces avant-postes, & j'ai en même tems nommé une commission pour faire les perquisitions les plus exactes & les plus sévères sur les causes de cet accident. Je m'empresse de vous faire d'avance la promesse, qu'autant que mes postes avancés se seroient le moins du monde rendus coupables dans cette affaire, j'en donnerai une satisfaction toute aussi éclatante que mes ordres relatifs à la sûreté personnelle des ministres français étoient précis & réitérés. Je ne puis assez vous exprimer, combien je regrette qu'un tel désastre ait eu lieu dans la ligne de mes avant-postes. Je me réserve, général, de vous faire connoître, sans délai, le résultat des recherches que j'ai ordonnées dès le premier avis qui m'est parvenu.

» Recevez, général, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Signé, CHARLES.

Le prince Charles semble désavouer le crime qui a été commis, & l'on devoit bien s'attendre qu'il n'auroit pas l'affreux courage de s'en accuser hautement ; mais le style de sa lettre, les expressions froides qui y désignent le plus féroce des attentats soulevé d'indignation. Trois hommes sont massacrés aux yeux de leurs épouses, de leurs enfans ; ces hommes sont des ministres de paix ; ces hommes sont revêtus d'un caractère respecté par les nations les plus sauvages, et ce n'est là qu'un accident ! Cet accident paroît même naturel à l'auteur de la lettre, parce que les ministres français ont traversé ses avant-postes pendant la nuit, & néanmoins on les avoit forcés de partir sans escorte ; on les avoit assuré que des ordres étoient donnés & que la route seroit pour eux aussi sûre que leur chambre.

Le prince Charles promet ensuite satisfaction si les postes sont coupables. Si les postes sont coupables ! Hé ! quel autre que l'auteur du crime peut tenir ce langage ? quel autre que celui à qui les effets & les papiers des victimes ont été portés par les assassins, peut supposer à cet égard le moindre doute ?

Pour secouer cependant l'opprobre dont elle s'est convertie, la maison d'Autriche fera peut-être fusiller quelques malheureux ; peut-être même sacrifiera-t-elle quelques agens subalternes ; ne fût-ce que pour ensevelir les preuves du crime, en perdant les lâches qui l'ont commis d'après les ordres qu'ils avoient reçus.

Mais cette comédie cruelle ne trompera ni notre siècle ni la postérité. (Extrait du Rédacteur).

L'Affaire des Belges détenus dans différentes maisons d'arrêt de Paris, vient d'être terminée. Ceux qui avoient obtenu leur liberté provisoire dans cette commune, au nombre de 85, ont reçu hier une lettre circulaire du bureau central, avec invitation de se rendre, vers six heures du soir, chez le ministre de la police, pour y entendre la résolution du directoire à leur égard. Là, ils ont obtenu leur liberté définitive, avec la permission de retourner dans leurs foyers. Quant à ceux détenus au Temple, à Pélagie & à la Force, au nombre de trente-huit, huit ont obtenu hier leur liberté ; treize sont renvoyés à leurs tribunaux, pour y être jugés conformément aux loix ; quelques autres sont de nouveau renvoyés devant le ministre de la police, qui statuera sur leur affaire.

Le citoyen Chassepot, inspecteur des équipages militaires, demeurant fauxbourg Honoré, a été enfermé au Temple.

Le nommé Bec-de-Lievre, acquitté par la commission militaire, sur l'accusation de contravention à la loi du 19 fructidor, & renvoyé par elle devant le ministre de la police, a été transféré au Temple.

La seconde section du tribunal criminel du département de la Seine, a condamné hier à la peine de mort Louise Bondot, âgée de vingt-trois ans, convaincue d'avoir jetté dans les latrines un enfant dont elle venoit d'accoucher, après lui avoir fait plusieurs blessures, pour empêcher ses vagissemens d'être entendu des parens chez qui elle demouroit, & auxquels elle avoit fait croire qu'elle étoit hydropique. Elle a été exécutée aujourd'hui.

Un nouvel établissement vient de se former rue du Bacq, sous le nom de Réunion des Amis du commerce, à peu-près semblable à celui qui s'étoit intitulé : Société du Pacte social, place des Victoires nationales.

Une lettre de Cádiz, du 10 floréal, ne parle point de la sortie de la flotte espagnole qui étoit encore bloquée à cette époque par celle de l'amiral Saint-Vincent. Tout

porte à croire que cette dernière sera prise entre deux feux.

Les cinq vaisseaux de ligne espagnols arrivés à Rochefort viennent du Férol. Ils en étoient, dit-on, partis le même jour où notre escadre de Brest mettoit à la voile. Ils ne l'ont pas rencontrée en mer.

Un convoi nombreux venant de Bordeaux, est entré dans la rivière de Loire. Il a heureusement échappé à la poursuite d'une grosse frégate & de quatre corsaires ennemis. On mande de Nantes, à cette occasion, qu'un autre convoi qui se rendoit à Bordeaux, n'a pas été aussi heureux. On parle de la perte de quinze ou seize de ses bâtimens qui ont été la proie de quelques corsaires anglais.

Des fusils provenant du désarmement opéré au Mas-d'Aire, par l'adjudant-général Guérin, ont été enlevés avec effraction du secrétariat de la maison commune d'Aire, pendant la nuit du 11 au 13 de ce mois.

Le 22 floréal, 32 brigands condamnés à mort, ont subi à Rouen la peine due à leurs forfaits.

Le comte de Lehrbach intrigue en ce moment à Munich pour tâcher d'entraîner l'électeur de Bavière dans la coalition pour laquelle il montre jusqu'à présent très-peu de penchant.

L'ambassadeur anglais à Munich, fait beaucoup de dépenses pour organiser un corps d'émigrés suisses ; mais il n'a pu encore en réunir que 300.

Des lettres reçues d'Alger à Copenhague portent que le nombre des corsaires algériens s'est accru jusqu'à 24, & que la mer Méditerranée est couverte de pirates turcs.

Le roi de Suède vient de défendre l'usage du café à tous les sujets de son royaume ; l'importation de cette denrée est prohibée sous des peines très-sévères, & déjà on a fait des visites domiciliaires pour rechercher les marchandises de cette espèce qui pourroient être cachées.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen HEURTAULT-LAMERVILLE.

Stance du 25 Floréal.

Le citoyen Baudouin, chef de l'imprimerie nationale, adresse au conseil une lettre par laquelle il se justifie des reproches que lui a faits le représentant Groscaud-Dorimond dans la séance d'hier. — Mention au procès-verbal.

Godard propose l'établissement d'un tribunal de commerce à Dreux, département d'Eure & Loire. — Impression & ajournement.

Bertrand (du Bas-Rhin) soumet à la discussion trois projets sur la sortie des tabacs du département du Bas-Rhin. Le premier porte qu'il sera fait remise à la sortie des tabacs fabriqués en poudre, en carottes & à fumer, des 5 sixièmes du droit payé à la fabrication ; le second porte que les tabacs en feuilles du département du Bas-Rhin, ne pourront sortir qu'en payant 2 fr. pour cinq myriagrammes de droit aux douanes ; le troisième déclare applicables aux tabacs à fumer & en carottes les articles 21, 22, 23, 24 & 25 de la loi du 22 brumaire, qui regie la restitution des droits sur les tabacs fabriqués, à leur sortie, à l'étranger.

Ce dernier est adopté sans difficulté.

Quant aux deux autres, Baudet observe qu'ils ne sont présentés que sur des p'titions de simples particuliers, & qu'on ne peut changer la législation à cet égard sans avoir obtenu auparavant des renseignemens du directoire ; il demande qu'il lui soit fait un message à ce sujet. — Adopté.

Le conseil valide les opérations des assemblées électorales d'Indre & Loire, de la Meuse-Inférieure & de l'assemblée scissionnaire de la Dordogne.

Membre est ensuite entendu sur les doubles élections du département du Var. L'assemblée mère étoit composée de 200 membres, & la scissionnaire de 83 seulement. Quant aux motifs qui ont amené la scission, un des principaux est que l'assemblée mère a admis dans son sein des parens d'émigrés, des réquisitionnaires & conscrits, & qu'elle a repoussé de son sein les électeurs du canton de Fréjus. Les procès-verbaux ne contiennent aucune réclamation à ce sujet, & ce prétendu motif semble n'avoir été que le prétexte, et ne mérite aucune attention sérieuse. Cependant il existe une protestation signée qui dénonce l'admission d'un nommé Hypolite, accusé d'être un réquisitionnaire sans congé: d'un autre côté, un député du département du Var atteste que ce citoyen dénoncé est infirme et bossu, et conséquemment non sujet aux loix relatives aux réquisitionnaires. La commission, après un sévère examen, propose de déclarer valables les opérations de l'assemblée électorale du Var, tenue à Draguignan, dans le temple décadaire.

Aux voix l'urgence, s'écrie-t-on.

Quelques membres demandent l'impression et l'ajournement.

D'un autre côté, on réclame la division: après quelques débats, le conseil passe à l'ordre du jour sur l'ajournement.

Delbrel. — Il ne peut exister de difficulté, que relativement à notre collègue Hermandez qui n'a pas 30 ans: je demande que chaque élection soit mise aux voix successivement.

Le conseil adopte ce mode de délibérer; en conséquence, toutes les élections du Var sont validées, excepté celle d'Hermandez, qui en est écartée.

Un secrétaire donne lecture d'un message du directoire, auquel est jointe une lettre de Jean Debry, donnant de nouveaux détails sur l'assassinat de Rastadt. Il entre dans des développemens plus étendus sur la manière dont il fut assailli à la sortie de Rastadt. Un homme du pays précédoit les voitures, muni d'un flambeau: ce fut un nommé Georges, l'un des domestiques du comte de Metternich, qui suivait les hussards & qui leur fit connoître Roberjot. D'après la marche suivie dans cette affreuse circonstance, il est bien évident que l'ordre de tuer ne portoit que sur les trois plénipotentiaires français. Aux cris de mes filles, qui redemandoient leur père, ajoute-t-il, les hussards ne répondoient que ces mots: *Il n'y a plus de père.*; enfin, après avoir passé la nuit dans le bois, Jean Debry résolu de retourner à Rastadt, aperçut dans la plaine deux paysans, qu'il s'empressa de rejoindre: son aspect, sa figure couverte de sang les fit d'abord reculer d'effroi; enfin, après être parvenu à leur faire entendre qu'il étoit ministre français & qu'il venoit d'être assassiné, ils le placèrent entr'eux deux. Hélas! dit-il, j'ai su depuis que ces deux malheureux, pour prix de leur humanité, avoient été arrêtés & transférés au quartier-général. Enfin, lors de son départ de Rastadt, ce furent les hussards de Szeckler qui leur servirent d'escorte, & parmi eux, on crut reconnoître quelques exécuteurs de la veille. Jean Debry termine, en disant, que le comte de Lehrbach ne

lui paroît pas étranger au plan de cet affreux massacre.

Après la lecture de cette lettre, les cris de vengeance sont de nouveau fait entendre.

L'impression de la lettre a été ordonnée à 12 exemplaires.

Organe de la commission des finances, Génissieux fait un rapport sur le message du directoire relatif au déficit. On a porté, dit-il, ce déficit à 67 millions; mais la commission pense qu'on peut le porter à moins. Il observe que les calculs des ministres ne sont pas toujours exacts; que sous le ministère de Scherer, il a été compris dans les comptes une grande quantité de rations d'hommes & de chevaux qui n'existoient pas, & quand le prix en étoit payé on ne retrouvoit plus les fournitures. L'orateur s'élève ensuite contre les ennemis de la république, qui laissent éclater leur joie au récit de quelques revers momentanés & n'aspirent qu'après le moment où ils pourront voir la France désolée par la guerre civile: mais, ajoute-t-il, leurs espérances seront encore une fois trompées; c'est sur-tout dans les circonstances difficiles que les républicains savent montrer toute leur énergie & relever l'esprit public. Il dénonce ensuite des abus qui ont lieu notamment dans les bureaux de la guerre & de l'intérieur, où des individus cumulent plusieurs traitemens. Il présente deux projets dont on ordonne l'impression.

Le résultat du scrutin a donné Dubois (des Vosges), qui a réuni 225 voix: les autres n'ayant pas reçu de majorité, il y aura un nouveau scrutin.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DEDELAY-DAGIER.

Séance du 25 Floréal.

Le conseil approuve deux résolutions. La première valide les opérations de l'assemblée mère de la Haute-Vienne, & annule celles de l'assemblée scissionnaire; la seconde valide les opérations de l'assemblée mère des Basses-Pyrénées, & annule celles de l'assemblée scissionnaire.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution d'hier, qui permet l'entrée, le passage & le séjour sur le territoire de la république, des troupes espagnoles relâchées à l'île d'Aix.

Sedillez cherche quels sont les devoirs que le nouveau directeur aura à remplir conjointement avec ses collègues. Ce sera, dit-il, de faire respecter la république au-dehors et de la faire aimer au-dedans. Une tâche aussi importante demande un véritable homme d'état. L'opinant propose d'ajourner à deux jours la nomination du directeur, afin de donner le tems de prendre des renseignemens sur les hommes portés sur la liste, dont beaucoup de membres du conseil ne connoissent que les noms; & de faire précéder le scrutin d'une réunion en comité secret, pour délibérer en famille sur le choix qui seroit le plus convenable, & former un faisceau général de lumières, de connoissances individuelles que chacun des membres peut avoir des candidats.

Cette proposition n'a pas de suite.

Bourse du 25 floréal.

Rente provis. 7 fr. 13 c. — Tiers consolidé, 10 fr. 65 c. — Bons $\frac{2}{5}$, 1 fr. 4 cent. — Bons $\frac{3}{4}$, — Bons des six dern. mois de l'an 6, 80 fr. 13 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers, 00 fr.

A. FRANÇOIS.